

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION

(ci-après appelées « Convention de décharge »)

EN SIGNANT LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS RECONNUS PAR LA LOI, Y COMPRIS LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE OU DE RÉCLAMER DES RÉPARATIONS CIVILES SUITE À UN ACCIDENT.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

INITIALES

Nom	Nom de famille		Prénom		Initiale
Adresse	Rue				
	Ville	Prov./État		Pays	Code
Adresse de courriel					
Date de naissance	Année	Mois		Jour	Âge
Téléphone	Domicile		Bureau	Mobile	
Date du voyage	Année	Mois		Jour	

DESTINATAIRE : Névé Xp inc, Sa Majesté la Reine du chef du Canada et leurs administrateurs, employés, guides, instructeurs, agents, représentants, bénévoles, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, commanditaires, successeurs et ayants droit (**appelés collectivement ci-après les « Renonciataires »**).

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Dans la présente convention de décharge, l'expression « **activités de pleine nature** » comprend ce qui suit, mais sans s'y restreindre : le ski alpin, le ski nordique, le télémark, la planche à neige, la randonnée pédestre, la randonnée alpine, le ski hors piste, l'alpinisme, l'escalade de rocher, l'escalade de glace, les expéditions, le trekking, l'escalade glaciaire ainsi que toute activité, tout service et toute utilisation des installations fournies, arrangées ou organisées par les Renonciataires, y compris les séances ou les séances d'information, les cours ou l'instruction, le transport, l'hébergement, la nourriture, les boissons et l'approvisionnement en eau, ainsi que tout transport ou tout déplacement faisant appel à des hélicoptères, d'autres appareils ou avions, des chenillettes, des motoneiges ou d'autres véhicules, et tout séjour en camping ou toute nuitée en plein air.

Dans la présente Convention de décharge, l'expression « **négligence** » comprend l'omission, par les Renonciataires, de faire preuve de diligence digne d'un guide ou d'un instructeur de montagne raisonnablement prudent et consciencieux dans des circonstances semblables, ou la violation de tout autre devoir de diligence imposé par la loi.

JE SUIS CONSCIENT DES RISQUES ET DES DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE, PUIS J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET J'ASSUME PLEINEMENT LESDITS RISQUES, DANGERS ET OBSTACLES AINSI QUE LA POSSIBILITÉ DE DOMMAGES CORPORELS, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS, OU DE TOUTE PERTE DÉCOULANT DE CE QUI PRÉCÈDE.

AVIS AUX PLANCHISTES À NEIGE ET AUX TÉLÉMARQUEURS – RISQUE ACCRU

Contrairement aux systèmes de bottes et de fixations de ski alpin, les systèmes de bottes et de fixations de planche à neige et de certains types de ski de télémark ne sont pas conçus pour se déclencher et ne se déclencheront pas dans des circonstances normales, ce qui augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

ÉVACUATION, SAUVETAGE OU SECOURISME IMPRÉVU OU D'URGENCE

Je reconnais et je conviens que toutes les dépenses liées à des activités d'évacuation, de sauvetage ou de secourismes imprévus ou d'urgence seront à ma charge et ne seront pas assumées par les Renonciataires.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION

(ci-après appelées « Convention de décharge »)

EN SIGNANT LE PRÉSENT DOCUMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS RECONNUS PAR LA LOI, Y COMPRIS LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE OU DE RÉCLAMER DES RÉPARATIONS CIVILES SUITE À UN ACCIDENT.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

INITIALES

ACCEPTATION DES RISQUES – AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, DÉPLACEMENTS EN PLEINE NATURE, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Je suis conscient du fait que la participation à des activités en pleine nature comporte de nombreux risques et dangers. Il arrive souvent que des avalanches se produisent sur le terrain visé par les activités en pleine nature et qu'elles puissent être causées par les forces de la nature ou par des personnes se déplaçant sur le terrain. Je sais que les Renonciataires peuvent ne pas être en mesure de prédire si le terrain est sécuritaire ou si une avalanche est susceptible de se produire. Le terrain utilisé dans le cadre des activités de pleine nature n'est pas contrôlé, n'est pas balisé et n'est pas inspecté, et il comporte de nombreux risques et dangers en plus des avalanches. Ces risques et dangers peuvent prendre les formes qui suivent, mais sans s'y restreindre : les corniches et les encorbellements; les crevasses; les falaises; les arbres; les puits d'aération; les souches d'arbres; les natures mortes en forêt; les ruisseaux; les roches; les éboulements de roches; les rochers; les trous et les dépressions sur ou sous la surface de la neige; les conditions d'enneigement variables et difficiles; les effets de la haute altitude, notamment l'œdème pulmonaire et l'œdème cérébral; la panne de matériel, les contacts avec la flore et la faune dangereuse, toxique ou vénéneuse; l'impact ou la collision avec d'autres personnes; le fait de se perdre ou de se séparer de son groupe ou de son guide; la négligence d'autrui; et la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES, CE QUI COMPREND L'OMISSION, PAR LES RENONCIATAIRES, DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ASSURER MA SAUVEGARDE OU MA PROTECTION CONTRE LES RISQUES, LES DANGERS ET LES OBSTACLES DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE.** En terrain alpin, les communications peuvent s'avérer difficiles, et en cas d'accident ou de maladie, il se peut que les opérations de sauvetage, les traitements médicaux ou les opérations d'évacuation ne soient pas disponibles ou soient retardés. De plus, les conditions météorologiques en milieu alpin peuvent être extrêmes et peuvent changer rapidement et subitement. Il se peut aussi que des personnes tombent malades en raison de la difficulté de plus en plus grande de maintenir son hygiène personnelle.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du fait que les Renonciataires me permettent de participer aux activités de pleine nature, telles que définies dans la présente Convention de décharge, et en toute autre contrepartie bonne et valable, dont je reconnais la réception et la suffisance, j'accepte comme suit :

1. DE RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION que j'ai ou que je serai susceptible d'avoir à l'avenir à l'égard des Renonciataires et **DE DÉCHARGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité découlant de toute perte, de tout dommage, de toute dépense ou de toute blessure, ce qui comprend la mort, dont je pourrais être la cible ou dont mes proches pourraient être la cible en raison de ma participation aux activités de pleine nature, **PEU IMPORTE LA CAUSE, CE QUI COMPREND TOUTE NÉGLIGENCE, TOUT MANQUEMENT À UN CONTRAT, OU TOUT MANQUEMENT À UN DEVOIR DE DILIGENCE IMPOSÉ PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE CONFÉRÉ PAR TOUTE LOI CONNEXE SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS DE LA PART DES RENONCIATAIRES, ET Y COMPRIS TOUTE OMISSION DE LA PART DES RENONCIATAIRES DE PRENDRE LES MESURES RAISONNABLES POUR ASSURER MA SAUVEGARDE OU MA PROTECTION CONTRE LES RISQUES ET LES DANGERS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE DONT IL EST QUESTION CI-DESSUS;**

2. DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISER LES RENONCIATAIRES contre toute responsabilité à l'égard de tout dommage matériel ou de tout dommage corporel à n'importe quelle tierce partie découlant de ma participation aux activités de pleine nature;
3. la présente Entente est en vigueur et est exécutoire dans le cas de mes héritiers, mes proches parents, mes exécuteurs testamentaires, mes ayants droit et mes représentants, advenant mon décès ou incapacité;
4. la présente Entente ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre les parties visées par la présente Entente ne doivent être régis et interprétés que conformément aux lois de la province là où les activités de pleine nature se déroulent, et non pas aux lois d'autres compétences; et
5. tout litige concernant les parties visées par la présente Entente ne doit être soulevé que dans la province où les activités de pleine nature ont lieu et doit relever de la compétence exclusive des tribunaux de ladite province.

En concluant la présente Entente, je ne me fie sur aucune représentation ou déclaration orale ou écrite faite par les Renonciataires en ce qui a trait à la sécurité des activités de pleine nature, autre que ce dont il est question dans la présente Entente.

JE CONFIRME QUE J'AI LU CETTE ENTENTE ET QUE JE LA COMPRENDS AVANT DE LA SIGNER, ET QUE JE SAIS QU'EN SIGNANT CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI QUE JE, OU MES HÉRITIERS, MES PROCHES PARENTS, MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, MES ADMINISTRATEURS, MES AYANTS DROIT ET MES REPRÉSENTANTS, PEUVENT AVOIR CONTRE LES RENONCIATAIRES.

Signée ce ____^e jour de _____ 20____

Signature du témoin
Nom en caractères d'imprimerie

Signature du client/étudiant
Nom en caractères d'imprimerie
Signature du parent ou tuteur si le demandeur a moins de 18 ans